

« finiez à leur rendre service, connaissant le
 « bien que vous faites parmi elles. C'est ce qui
 « fait que j'en écris à M. Dollier, afin que, s'il
 « peut, il ne vous change point d'emploi et qu'il
 « leur laisse cette satisfaction (1). » Il écrivait
 aux sœurs de la Congrégation elles-mêmes : « Je
 « souhaite qu'on puisse vous laisser longtemps
 « M. de Valens. Comme M. Dollier est persuadé,
 « aussi bien que nous, des avantages que le pays
 « retire de votre institut, il fera volontiers tout
 « ce qui pourra dépendre de lui pour y entretenir
 « la ferveur, et faire en sorte que toutes les
 « sœurs se perfectionnent de plus en plus (2). »

1) *Lettre à*
M. de Valens,
28 mars 1695.

2) *Lettre à*
la sœur Bour-
geois, du 27
mars 1695.

Après la cessation des troubles qui avaient agité la Congrégation, la sœur Bourgeois obtint enfin d'exécuter le dessein qu'elle méditait depuis si longtemps, de se démettre de la charge de supérieure. M. de Saint-Vallier ayant visité de nouveau la communauté en 1693, elle lui réitéra ses instances, et cette fois elle fut exaucée, ainsi qu'elle le raconte elle-même dans ses mémoires.
 « Monseigneur, à qui trois ans auparavant j'avais
 « exposé mes raisons, dit-elle, me demanda quel
 « sujet j'avais de me démettre de la supériorité.
 « Je lui répondis que peut-être Dieu me donnerait
 « quelque temps de vie et que je pourrais m'en
 « retenir avec la nouvelle supérieure de tout ce

XV.
 La sœur
 Bourgeois
 se démet
 enfin
 de sa charge
 de
 supérieure.
 Elle
 est délivrée
 de ses peines.